

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 26 - 17 mai 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION (FDI) 2021

Le FDI vise à soutenir les projets créateurs d'emplois au sein de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Cet appel à projets concerne notamment les structures spécialisées que sont les associations intermédiaires (AI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises d'insertion (EI) ou les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Les candidatures dématérialisées sont à déposer **au plus tard le 15 juin 2021**.



SOUTIEN AUX QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS

Cet appel à projets tend à épauler des tiers lieux culturels orientés vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels. Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans avec une subvention annuelle plafonnée à 150 k€ par projet. Les structures éligibles seront des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale. Pour la première session d'attribution, la date limite de dépôt des candidatures **est fixée au 11 juin 2021**.



ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

FONDS POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES

Le gouvernement annonce un doublement du fonds friches, abondé de 350 millions d'euros supplémentaires en faveur de la relance de la construction et de la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif étant de contenir l'étalement urbain tout en revitalisant les villes et territoires agricoles en retrait. La volonté des pouvoirs publics est de lutter contre l'artificialisation des sols avec en ligne de mire la trajectoire du « zéro artificialisation nette ».



ENTREPRISES

PRÊT CROISSANCE TPE

L'offre de prêt « Croissance TPE » proposée par Bpifrance avec le soutien financier de l'État s'adresse aux TPE pour des montants compris entre 10 000 euros et 50 000 euros, sans garantie ni caution personnelle. Cette mesure a pour ambition de faciliter les investissements immatériels des TPE en vue de garantir la compétitivité future de ces entreprises. Ce prêt est disponible au niveau national **depuis début 2021**.



PARTICULIERS

GARANTIE DES PRÊTS ÉTUDIANTS

Le dispositif de Garantie des Prêts Étudiants confié à Bpifrance par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ouvre à nouveau progressivement. Pour en bénéficier, les étudiants doivent contacter le réseau bancaire qui a signé une convention avec Bpifrance. Le montant maximum des prêts octroyés a été augmenté de 15 000 de 20 000 euros, avec un échelonnement sur deux années au minimum. Ce financement intervient sans caution personnelle ni conditions de ressources.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

CLIQUEZ ICI